

faits qu'ils devraient connaître au sujet des opérations de la banque. Le dernier amendement est surtout important pour la raison que si la vérification a pour effet de signaler à l'attention des directeurs les points désavantageux ou douteux des opérations la loi va aussi loin qu'elle peut aller pour assurer aux déposants aux actionnaires et à quiconque est intéressé dans une banque la régularité des opérations de cette institution. D'ailleurs si ces amendements ne suffisent pas, il est possible d'en faire d'autre à la demande de n'importe quel député, et c'est le temps d'en faire pendant que le bill est soumis à l'examen du comité.

On a parlé des conditions financières du pays, on a dit que le système de banques actuel ne saurait répondre effectivement aux exigences de la situation. Plus d'un honorable député oublie de distinguer entre les institutions de banque et les institutions de crédit. Plusieurs furent de l'opinion, tant au comité que dans cette Chambre, qu'à côté des banques et des compagnies de prêts hypothécaires il pourrait exister une institution financière d'un certain genre, dont les opérations seraient couronnées de succès. On a coutume de désigner les institutions de cette nature sous le nom d'association de crédit rural. Les Etats-Unis sont à en faire l'expérience de ces institutions. En Europe elles opèrent sous le nom d'associations coopératives; elles ont bien réussi et j'espère qu'il en existera bientôt de semblables au Canada. Je l'avoue, l'état de choses qui règne dans l'Ouest du pays est déplorable. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que nombre de députés progressistes concentrent leur attention sur ce point. La situation est surtout lamentable dans certaine parties de l'Alberta où la récolte fait défaut depuis trois ans, mais cela n'est dû à aucune loi économique ni à aucun défaut dans les institutions de banque de ce pays.

Personne ici-bas ne saurait être tenu responsable de cette situation et si des députés de l'autre côté de la salle veulent rejeter le blâme sur quelqu'un, ils devront rechercher le coupable dans une autre sphère. Aujourd'hui, le grand inconvénient dans l'Ouest, c'est que bien des cultivateurs empruntent trop. On l'admet. Presque tous les représentants des provinces occidentales qui ont pris part aux délibérations du comité des banques et du commerce en ont fait l'aveu. Je crois savoir que des citoyens de l'Ouest l'ont souvent reconnu dans un autre comité. Actuellement, le problème réel dans les provinces de là-bas—du moins, dans l'une et probablement dans deux—c'est de trouver un moyen de soulager la

[L'hon. M. Maclean.]

population de ses dettes aux banques, aux compagnies de prêts hypothécaires, aux négociants et d'autres, et d'en répartir le paiement sur une longue suite d'années. Cela intéressera probablement plus les cultivateurs de l'Ouest que le crédit agricole dans l'avenir. Le député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) disait aujourd'hui qu'il a été soumis au comité des banques maints projets que l'on ne retrouve pas ici. Eh bien! le comité a été saisi de projets dont quelques-uns étaient très fantastiques.

M. IRVINE: Puis-je faire une question à mon honorable ami?

L'hon. M. MACLEAN: Oui.

M. IRVINE: Croit-il qu'il soit juste de se livrer à une foule d'assertions au sujet des projets soumis au comité qui ne les a pas examinées? Il ne fait qu'exprimer son avis, qui vaut autant que celui de tout autre, sans valoir mieux. Ses commentaires ne s'adressent pas au comité qui n'a pas tiré de conclusions à ce sujet.

L'hon. M. MACLEAN: Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas parlé ainsi à celui qui se trouve derrière lui (M. Baird) pendant qu'il disait au comité que ces recommandations n'étaient pas incorporées dans le projet de loi, et qu'il invoquait ce prétexte pour différer l'examen du bill?

M. IRVINE: Si le député de ce côté-ci de la salle qui a porté la parole a commis une faute en faisant allusion à ces projets, mon honorable ami croit-il agir mieux en faisant ces assertions concernant des questions que le comité n'a pas étudiées?

L'hon. M. MACLEAN: Je ne crois pas avoir commis une faute en faisant ces assertions et je n'ai pas à m'excuser auprès de l'honorable député. J'avais parfaitement le droit de tenir ce langage.

M. IRVINE: L'honorable député n'a pas répondu à ma question.

L'hon. M. MACLEAN: Je n'ai pas l'intention de discuter les projets de MM. Douglas, Bevington et Fisher, car le moment serait mal choisi. L'occasion s'en présentera plus tard. Bien d'autres propos ont été tenus depuis que le comité a été saisi du présent bill cet après-midi. J'ai cru opportun de faire quelques remarques au sujet de certaines critiques, mais je dois dire que je crois que les députés qui demandent de différer l'étude et l'adoption du bill, s'ils parlent sérieusement, devraient invoquer de meilleures raisons. Je veux bien qu'on le discute ou qu'on le critique. J'ai simplement voulu répondre à quelques reproches, et j'espère que le comité jugera bientôt qu'il